Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_70-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-70

Objet :

AFFAIRES GÉNÈRALES

Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes

La municipalité souhaite renforcer la participation citoyenne des jeunes à la vie locale en créant un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).
Cette instance consultative a pour vocation de permettre aux jeunes de la commune de s'impliquer concrètement dans la vie publique, de découvrir le fonctionnement des institutions locales et de participer à l'élaboration de projets d'intérêt collectif.
Le CMJ sera composé de jeunes domiciliés dans la commune, nés en 2014-2015 et 2016, selon des modalités définies par un règlement intérieur. Les jeunes conseillers pourront être élus ou désignés pour une durée d'un an.
Encadré par les élus référents et les services municipaux, le CMJ sera amené à travailler sur différentes thématiques intéressant la jeunesse et la commune, telles que :

- la citoyenneté ;
- l'environnement ;
- la solidarité ;
- le sport et la culture ;
- le cadre de vie ;
- les actions intergénérationnelles.

Le Conseil Municipal des Jeunes pourra formuler des propositions, conduire des projets et participer aux cérémonies et événements municipaux.

La présente délibération a donc pour objet :

- d'approuver la création du Conseil Municipal des Jeunes ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires à son installation;
- d'approuver le principe d'un règlement intérieur encadrant son fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_70-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création du Conseil Municipal des Jeunes dans les conditions définies par la délibération ci-jointe.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
21	6	

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE